

Il convient donc de **nettoyer régulièrement les zones de contact**, à l'aide de lingettes jetable imprégnée de solution désinfectante virucide selon EN14476 notamment :

GÉNÉRAL

- Poignées de porte, de fenêtre
- Boutons d'ascenseur, d'interphone
- Rampes d'escalier
- Interrupteurs
- Thermostats



SANITAIRES

- Abatant, lunettes de toilette, commande de chasse d'eau
- Dérouleur de papier, brosse WC
- Robinets des lavabos, plaques à pousser des distributeurs de savon
- Distributeur d'essuie-main
- Points de contact de la poubelle



BUREAUX

- Plan de travail
- Tiroirs
- Portes d'armoires
- Siège
- Clavier d'ordinateur et souris
- Lampe
- Porte manteaux
- Téléphone
- Écrans tactiles et autres matériels informatiques ou audiovisuels présents
- Imprimante et photocopieur



MAGASINS

- Barres de caddie, anse de panier
- Comptoir
- Vitrines
- Balance en libre service
- Caisse, tapis, terminal de paiement



EN CAS D'ACCUEIL DE PUBLIC

COMPTOIRS D'ACCUEIL



SALLE D'ATTENTE

- Chaises et tout autre mobilier en contact avec la clientèle
- Bordures de fenêtre
- Matériel informatique (écran tactile) ou autre (télévision)...



BUREAUX

- Chaises et tout autre mobilier en contact avec la clientèle



EN CAS DE PARTAGE DE MATÉRIEL/ÉQUIPEMENTS

UNE RÈGLE SIMPLE : désinfecter le matériel à chaque changement d'utilisateur.

- Poignées des transpalettes
- Outils
- Bouton de commande des machines, écrans tactiles...



Concernant les véhicules de société :

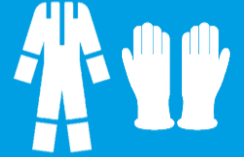
- Clé de contact, poignées de porte, ouverture du coffre, appuie-bras, boucle de ceinture de sécurité...
- Volant, levier de vitesse, frein à main
- Ensemble des boutons de commandes (phares, clignotants, chauffage, radio, vitre, rétroviseurs, réglage siège...)



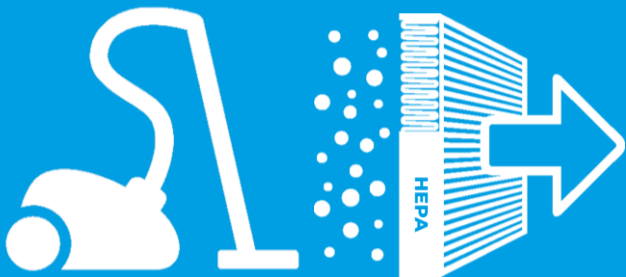
Et jetez les lingettes dans une poubelle à l'extérieur du véhicule.

PORT DES EPI POUR L'AGENT D'ENTRETIEN :

L'agent sera équipé d'une combinaison jetable ou blouse et de gants jetables ou de gants de ménage. Le port d'un masque de protection respiratoire n'est pas nécessaire en l'absence d'aérosolisation par les sols et surfaces.



FAUT-IL UTILISER L'ASPIRATEUR ?



L'utilisation de l'aspirateur n'est pas recommandée, celui-ci pouvant créer une mise en suspension dans l'air de particules

N'aspirez pas les sols, hormis après une longue période d'inoccupation des locaux. Dans ce cas, équiper l'appareil de filtres HEPA.

SI UN CAS DE COVID-19 EST SURVENU SUR LE LIEU DE TRAVAIL :

- Consignez la zone concernée par un balisage
- Aérez la pièce quand c'est possible



Attendez avant de nettoyer :

Avant de nettoyer les surfaces du poste occupé par le salarié malade, et afin de réduire le risque d'exposition, attendez :

- au minimum 3 heures
- de préférence jusqu'à la reprise de poste du lendemain



Prévoyez un protocole de nettoyage adapté :

Essuyage humide avec lingette jetable imprégnée de solution désinfectante virucide selon EN14476 de :

- Toutes les surfaces des objets meublants,
- Tous les points de contact

Entretien des sols avec :

- Bandeau de lavage à usage unique imprégné d'un produit détergent désinfectant ou
- Bandeau de lavage textile réutilisable après un cycle de lavage à 60°



Mis à jour le 23/04/2020



SIÈGE SOCIAL

CENTRE DE COMPIÈGNE
8, rue Nicéphore Niepce
60200 Compiègne
03.44.38.51.90

CENTRE DE CREIL

3 rue des Prunelliers
60100 Creil
03.44.66.59.59



Contactez-nous !
prevention@smtvo.org